Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 46 (1910)

Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIme ANNÉE LAUSANNE

N° 39. 1er octobre 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *VIIIme Exposition suisse d'agriculture. — Conférence des Chefs de département de l'instruction publique. — Chronique scolaire : Jura bernois. Neuchâtel. Vaud. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Composition : A la recherche du bonheur. — Compte annuel d'une basse-cour. — Récitation : Le chant de la couturière. Madame la Nuit.*

VIIIme EXPOSITION SUISSE D'AGRICULTURE A LAUSANNE.

Bien peu nombreux, sans doute, sont les lecteurs de l'*Educateur* qui n'ont pas fait une visite au moins à la superbe Exposition qui vient de se fermer en Beaulieu. Il serait donc bien inutile de faire ici un compte-rendu, même succinct de cette merveilleuse leçon de choses. Qu'il nous soit cependant permis de relever, en quelques lignes, ce qui, dans cette grandiose manifestation du travail national, se rapportait plus directement à l'école.

La division de l'enseignement et des sciences agricoles, présidée par M. le professeur G. Martinet avait été très confortablement installée dans les nombreuses salles des Casernes. On y remarquait tout d'abord les riches envois de l'Ecole polytechnique fédérale et des diverses écoles cantonales d'agriculture, de viticulture, d'arboriculture, d'horticulture, de sylviculture, de laiterie, avec leurs travaux considérables de statistiques, de recherches des lois de l'hérédité, de cultures des divers microbes intéressant l'agriculture, de luttes contre tous les ennemis des animaux et des plantes.

A côté de ces écoles dont la réputation s'étend bien au delà de nos frontières et qui ont noms : Zurich, Liebefeld, Wædensweil,

Mont-Calme, Châtelaine, Pérolles, Cernier, etc., plusieurs départements cantonaux, des communes, des sociétés d'agriculture et de nombreux particuliers avaient exposé le fruit de leurs travaux. Objets d'enseignements, cours de professeurs, travaux manuels d'élèves, programmes et tableaux de leçons démontraient avec évidence le travail accompli dans le domaine de l'enseignement agricole.

A chaque pas, d'ailleurs, on remarquait l'influence de l'école dans les travaux présentés et dans les progrès que chacun s'est plu à constater. Toutes ces manifestations de l'activité des sociétés campagnardes en matière d'élevage, de crédit mutuel, d'assurance, d'achat et de vente, ces plans d'assolements, d'améliorations foncières, de perfectionnements systématiques de végétaux, ces collections de plantes, d'échantillons de foins, de céréales, de bois, de serres, d'engrais, ces nombreux manuscrits de comptabilité, de rapports sur les rendements des domaines, présentés par de simples agriculteurs, sortis des écoles de nos villages, montraient combien l'instruction a pénétré dans la masse même de notre peuple.

Quelques classes primaires publiques ou privées, trop peu nombreuses malheureusement, ont exposé avec succès dans l'une ou l'autre des quinze Divisions. Mentionnons pour la Suisse romande : *l'Orphelinat de Neuveville* (Berne), un manuscrit relatant les progrès réalisés en agriculture à la montagne de Diesse de 1760 à nos jours ; *l'Asile rural d'Echichens*, graphiques, plans, statistiques, rapports divers, variétés de légumes et de fruits ; *l'Ecole de réforme des Croisettes*, plans de parcellement et des cultures, près de cent variétés de légumes ; *l'Ecole primaire de Bofflens* (Vaud), travaux manuels d'élèves : brouettes, boîte à sel, léchoire, manches divers, lot de fourches séparées ; *Colonie de Serix près Oron*, travaux manuels sur bois : brouettes, seilles, chaises, herses, etc.

C'est avec le plus grand plaisir enfin que nous avons remarqué un travail dû à la *Société pédagogique romande :* le rapport, encore tout d'actualité, sur *la dépopulation des campagnes*, présenté par M. Louis Henchoz, inspecteur scolaire, au Congrès de Lausanne en 1901.

Julien Magnin.

CONFÉRENCE DES CHEFS DE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DES CANTONS ROMANDS

à Sierre, le 20 septembre 1910.

La séance est ouverte à 3 1/2 heures sous la présidence de M. Camille Decoppet, président de la Conférence romande. Sont présents : MM. Python, Rosier, Quartier-la-Tente, Burgener, Lohner, Garbani-Nerini. Assistent, en outre, à la séance : MM. Rougemont, secrétaire en chef du Département de l'instruction publique, Louis Gauthier, chef de service, Malsch, premier secrétaire au Département de l'Instruction publique, à Genève, Perrollaz, secrétaire au Département de l'Instruction publique du canton du Valais, Gauchat, rédacteur du *Glossaire romand*, Guex, rédacteur de l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*.

L'assemblée s'occupe tout d'abord de la question du *Glossaire romand*. M. Quartier-la-Tente, rapporteur, remercie M. Gauchat, qui reste attaché à la rédaction du *Glossaire*, et a refusé un appel flatteur à Francfort-sur-Mein, en remplacement de M. Morf nommé à l'Université de Berlin. M. Gauchat donne une foule de détails sur l'avancement des travaux, le budget de l'entreprise, le projet de rédaction relatif à la transcription du *Glossaire*.

M. Rosier rapporte sur la seconde question à l'ordre du jour : *Brevet romand pour l'enseignement du français à l'étranger*. Un programme et un règlement sont longuement discutés et adoptés, moyennant quelques légères modifications de forme et une ou deux adjonctions de fond.

M. Guex rapporte sur la question de l'*Annuaire de l'instruction publique*. Le premier volume de l'*Annuaire* est soumis à l'examen de la Conférence et reçoit l'approbation générale de l'assemblée. Le programme de 1911 est également discuté et adopté.

A la suite d'une communication de M. Quartier-la-Tente, sur le *domicile des élèves* cet objet, est renvoyé à la prochaine séance de la Conférence.

M. Python rapporte sur la question du *Manuel d'instruction civique*, par M. Elzingre, et M. Quartier-la-Tente sur celle de la *couverture des cahiers d'école*.

Enfin M. le Président présente un rapport sur toute une série de questions à l'ordre du jour : *Grammaire française pour écoles pri-*

maires, reliure de l'*Atlas suisse*, *décoration des salles d'école*, *Fondation Schiller*, *achat de Neuhof* (collecte dans les écoles), *cours de vacances* organisés par la Société des professeurs de gymnase.

La séance ouverte à 3 1/2 h. fut levée après 7 h. du soir. La prochaine réunion aura lieu au Tessin.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Caisse de remplacement des instituteurs secondaires bernois.** — Les nouveaux statuts de la caisse de remplacement en cas de maladie entreront en vigueur le 1er octobre 1910. Dans le vote, qui a eu lieu récemment, 64 % des membres ont émis leur opinion : les statuts sont adoptés par 368 voix contre 2.

⁂ **Achat de Neuhof.** — Jusqu'à présent, il a été recueilli 195 560 francs en faveur de Neuhof. On compte que la collecte rapportera 260 000 francs y compris les deux subsides fédéraux de 20 000 qui seront payés dans les deux prochains exercices.

⁂ **La neuvième année scolaire.** — Le *Jura bernois* de Saint-Imier, sous la signature de M. C. (César), publie un article éloquent en faveur de la réintroduction de la 9me année scolaire dans cette grande localité industrielle. Une des conséquences de cette innovation serait de reporter à 18 et 19 ans l'âge des jeunes gens devant fréquenter l'école complémentaire. A ce moment, le jeune homme est plus susceptible de discipline que le jeune garçon de 15 ou 16 ans ; il a déjà une certaine expérience de la vie et a pu se convaincre de l'utilité pratique des connaissances scolaires. Suivant les circonstances, il sera tout heureux de rafraichir son savoir et de compléter son instruction.

L'article du *Jura bernois* relève avec raison l'influence éducative de l'école vers l'âge de 14 et 15 ans, influence qui est détruite quand les jeunes gens et les jeunes filles sont livrés au désœuvrement de la rue. En effet, dit M. C. « la situation matérielle et économique ayant complètement transformé la société actuelle par le travail dans les fabriques, et les syndicats professionnels ayant rendu plus difficiles les entrées en apprentissage, il s'en suit qu'il manque à nos jeunes gens et le travail régénérateur et la surveillance morale. Abandonnés à eux-mêmes, alors qu'ils ont le plus besoin de bons conseils, de direction et d'appui bienveillants, ils subissent souvent la contamination désolante des défauts et des vices de la rue et prennent des habitudes de désordre, de paresse, d'insubordination, de grossièreté qui ne sont pas propres à leur attirer la sympathie et la confiance. »

⁂ **Société pédagogique jurassienne.** — Le Comité central et le Comité général de la Société pédagogique jurassienne se sont réunis, samedi, 17 septembre, à l'hôtel de la Couronne à Sonceboz, sous la présidence de M. Ed. Germiquet, directeur de l'école secondaire des filles de Neuveville.

Etaient présents du Comité central : MM. Germiquet, Albert Berlincourt, Arthur Berlincourt, Möckli et Mlle Chausse.

Du Comité général : MM. Huguenin, pour Bienne ; Robert, pour Moutier ; Juncker, pour Delémont ; Carnat, pour les Franches-Montagnes ; Marchand, pour Porrentruy ; M. Gylam, inspecteur, et le correspondant de l'*Educateur* assistaient aussi à la séance.

Le choix des questions à mettre à l'étude pour la prochaine réunion de la Société, en 1912, à Neuveville s'est porté sur les deux suivantes :

1. L'influence des lectures sur la jeunesse ;
2. La revision du plan d'études pour les écoles primaires et les écoles secondaires.

Le choix des rapporteurs généraux a été confié au Comité central de Neuveville.

Parmi les autres questions qui ont fait l'objet de la discussion, citons :

1. L'enseignement de l'histoire naturelle ;
2. Que peut faire l'école pour développer chez l'enfant le sens esthétique ;
3. De la discipline dans les cours complémentaires.

On a aussi discuté la question de savoir s'il ne valait pas mieux mettre à l'étude une seule question au lieu des deux qui figurent habituellement à l'ordre du jour de nos réunions. Il a été décidé de ne rien changer au mode actuel, probablement en vue d'entretenir, dans les sections, une certaine émulation dans l'étude des questions professionnelles.

M. Möckli a préconisé ensuite les moyens à mettre en œuvre pour arriver à la création, dans le Jura, d'un asile pour enfants faibles d'esprit. C'est là, la conséquence des décisions prises par la Société dans sa réunion de Moutier. Les difficultés ne manquent pas dans la réalisation du but à atteindre. Il faut prendre l'exemple sur ce qui a été fait à Berthoud, qui possède un établissement très bien installé.

Pour créer une association de communes disposées à soutenir l'œuvre nouvelle, il faut rechercher l'appui et les conseils des autorités cantonales, des préfets, des inspecteurs de l'assistance, des commissions scolaires, des autorités locales, etc. Le Comité central de Neuveville procédera par étapes successives selon le plan développé par M. Möckli.

Il faut espérer que le corps enseignant jurassien apportera à cette grande œuvre éducative son appui désintéressé et son dévouement.

Le Comité central se fera représenter, le samedi 24 septembre, à la fête du cinquantenaire de la Société pédagogique neuchâteloise qui a gracieusement invité les collègues jurassiens à envoyer une délégation.

Le soussigné est ensuite confirmé pour une nouvelle période dans ses fonctions de correspondant de l'*Educateur*. La réunion de Sonceboz a été une séance de travail et d'harmonie ; puissent les résultats en être féconds pour le développement de notre corps enseignant jurassien ! H. Gobat.

NEUCHATEL. — **Société pédagogique, section de Boudry.** — La conférence d'automne n'a pu se tenir comme elle était prévue primitivement. les congés très inégalement donnés dans les diverses localités de notre district font que les membres de notre section rentrent en classe à des dates très diffé-

rentes et le Comité n'a pu s'autoriser de convoquer une séance un samedi matin comme à l'ordinaire. Il a simplement fixé une réunion pour l'exercice des chœurs à exécuter lors du Jubilé du 24 septembre. En outre, il y avait lieu de prendre quelques décisions d'ordre purement administratif. Mais, ces décisions sont de celles qui amènent des changements et c'est avec intérêt que l'on attend d'en constater les conséquences.

La première concerne la cotisation annuelle de chaque membre. Jusqu'à aujourd'hui, les abonnés de l'*Educateur* versaient fr. 1,50 tandis que les autres membres payaient fr. 2. Maintenant la caisse centrale réclame fr. 2 par membre sans exception. (Tout augmente !). Le comité de la section de Boudry proposait à l'assemblée d'Auvernier fr. 2,50 dont fr. 2 pour la caisse centrale et fr. 0,50 pour frais d'administration. Proposition adoptée.

La deuxième décision concerne les absences amendables. Il est malheureusement trop souvent constaté que la bonne volonté fait par trop défaut dans notre corps enseignant lorsqu'il s'agit de répondre aux convocations de conférence. Et de plus en plus, on désertait les assemblées sous les plus futiles prétextes. Il fallait aviser et le Comité proposa l'application d'une amende de fr. 0,50 pour tout membre absent d'une conférence sans motif jugé suffisant. Espérons qu'elle portera ses fruits et qu'il n'y aura pas lieu d'appliquer l'amende à un grand nombre de membres.

Troisième décision. La société pédagogique du district de Boudry ne juge pas nécessaire l'élaboration d'un règlement qui lui soit spécial. Elle se conformera tout simplement au règlement cantonal et demandera la sanction du comité central pour des articles additionnels concernant le montant de la cotisation et l'absence amendable.

La séance est terminée après un très intéressant échange de vues au sujet des travaux présentés. Il a été décidé de commencer dès la prochaine réunion par faire l'essai d'organiser une leçon du degré inférieur de l'école ou même froebelien ; cette leçon sera donnée par une institutrice de ce degré qui travaillera avec ses élèves. Puis, dans la séance suivante, on entendra une leçon du degré moyen pour arriver ainsi au degré supérieur. On a beaucoup réclamé l'imposition de la leçon au corps enseignant du Collège qui reçoit la conférence, mais le sujet de la leçon est laissé absolument à celui ou à celle qui la donne.

En somme bonne séance, qui fait espérer d'heureux résultats, tant au point de vue du perfectionnement professionnel de notre corps enseignant qu'au point de vue de son influence morale qu'il augmentera toujours plus en faisant preuve d'une discipline aussi complète que possible. N'oublions pas enfin que la bonne volonté est un ressort plus puissant encore que tous les articles du règlement pour la prospérité de notre belle et utile association. L. Q.

GRISONS. — Il y a quelques jours, on voyait chez un entrepreneur d'Aarau un manœuvre qui semblait avoir connu des jours meilleurs. Bien qu'il ne fut pas des plus habiles, sa bonne conduite, son tempérament calme et tranquille lui assuraient l'amitié de ses compagnons de travail et la confiance du patron. Aussi celui-ci fut-il très étonné, quand l'ouvrier vint lui donner sa quinzaine, en lui disant qu'il était instituteur dans le canton des Grisons et que l'école allait recommencer sous peu.

Voilà la jolie histoire que je lis dans les journaux de la Suisse allemande. *Se non e vero e ben trovato.* H. Gobat.

VAUD. **Aux délégués de district.** — Dans l'intérêt du journal et pour alimenter la chronique vaudoise au début de la saison d'hiver, il est rappelé à tout collègue et notamment aux délégués de district, de signaler au correspondant cantonal tous les faits saillants de la vie scolaire : inauguration de bâtiments d'école, retraites et démissions, décès, etc. C'est ainsi que la chronique deviendra vivante et intéressante. Une simple coupure de journaux peut suffire.

H. Gz.

*** **Ecole et catéchuménat.** — Il n'est peut-être pas inutile de rappeler aux instituteurs que cela intéresse la teneur de l'art. 263 du nouveau Règlement de l'Eglise nationale, du 9 novembre 1909, concernant les heures de catéchisme. Le voici :

« Art. 263. — Les heures de catéchisme sont fixées au début de chaque législature par le Conseil de Paroisse d'entente avec la ou les Commissions scolaires. Les décisions prises doivent être communiquées à la Commission synodale qui les soumet, avec son préavis, à l'approbation du Département de l'Instruction publique et les Cultes. Il y a recours au Conseil d'Etat. »

Trop souvent les heures de catéchisme prennent à l'école un temps précieux et ont été la source de conflits regrettables entre pasteurs et instituteurs. Jusqu'ici, à notre connaissance du moins, aucun article de loi ou de règlement ne venait préciser la méthode à suivre. On saura désormais que la fixation des heures n'est plus laissée à la seule compétence des pasteurs, mais que ceux-ci ont à s'entendre avec la Commission scolaire et le Conseil de Paroisse. Il y a donc possibilité de discuter ces questions ; les Commissions scolaires, intéressées comme les instituteurs à ce que le catéchuménat émarge le moins possible sur l'horaire journalier, sauront appuyer au besoin les revendications légitimes du corps enseignant. Hâtons-nous d'ajouter que la grande majorité des pasteurs, — un certain nombre d'entre eux sont d'ailleurs membres ou présidents de la Commission scolaire — ont compris la nécessité de placer les heures de catéchisme en dehors de celles des écoles, et que les cas contraires se font de plus en plus rares.

Dans son numéro du 17 septembre, le *Semeur Vaudois*, organe de l'Eglise nationale, rappelle aux paroisses qui ne se sont pas encore conformées à l'art. 263 du Règlement eccésiastique, de ne pas tarder davantage à le faire. Preuve que le dit article ne reste pas lettre morte. Que les instituteurs qui ont à se plaindre soumettent leurs doléances aux Commissions scolaires, et se souviennent qu'en cas de conflit sérieux, il y a possibilité de recours. La Commission synodale d'une part, composée d'hommes aux vues larges et éclairées, le Département de son côté, défenseur autorisé des droits de l'école, sauront trancher tout conflit au mieux des intérêts en cause. H. Gailloz.

*** **La Société des Anciens Normaliens.** — La réunion annuelle de cette société a eu lieu le 17 septembre à l'Hôtel de France, à Lausanne, dès 1 ½ heure de l'après-midi. 42 membres étaient présents; donc un grand nombre d'absents, la société comptant 96 membres au 31 juillet cette année. Le recrutement a été très faible.

M. Clément-Rochat, président, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux membres présents. Il donne lecture de la lettre de M. Decoppet, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, empêché de répondre à l'invitation du Comité de prendre part à la réunion de ce jour. M. Guex, Directeur des Ecoles normales, présente aussi avec regret ses excuses, empêché qu'il est par la visite des classes des Ecoles normales à l'Exposition d'agriculture. Il en est de même pour plusieurs sociétaires, ce que l'Assemblée regrette vivement.

A la fin du banquet, qui a constitué la première partie de la séance, banquet fort agréable, surtout par la dégustation de l'excellent Dézaley, offert par M. Decoppet, la partie officielle a été ouverte.

M. Berney, le dévoué secrétaire-caissier, lit le procès-verbal de l'assemblée de 1909, à Montreux, et donne un aperçu de la situation de la Société à tous les points de vue. Concernant les membres, 8 sociétaires sont décédés en 1909 et 2 en 1910. Il y a eu 6 démissions et radiations. Espérons une amélioration pour 1911.

Aucune question pédagogique n'est soumise à l'assemblée, qui décide que la Société se réunira chaque année, et à Morges en 1911.

La partie oratoire de la séance est placée sous la direction de M. Bruand, désigné comme major de table.

M. Paul Vittoz ouvre cette partie par un toast à la patrie, fort éloquent et chaleureusement acclamé par l'Assemblée qui, debout, chante le *Cantique suisse*.

Des productions diverses : discours, déclamation en patois, chants, de MM. Pelichet, Campiche, inspecteur fédéral des fabriques, Truan, Brélaz, Berney, agrémentent la séance et sont vivement acclamées par les Anciens Normaliens, pour qui l'heure de la séparation arrive, hélas ! trop rapidement. Il faut regagner le foyer !... Serrements de mains fraternels et souhaits cordiaux de bonne santé..., et au revoir, à l'an prochain !...

***

BIBLIOGRAPHIE

Syllabaire Langlois. — Méthode de lecture et d'écriture 2 livrets. Librairie Armand Colin, Paris.

La méthode phonétique a reçu de tels perfectionnements dans ces deux livrets, que ceux-ci méritent d'être recommandés sans hésitation aux membres du corps enseignant de l'école élémentaire.

L'illustration est ravissante, parfaitement adaptée au milieu familier à l'enfant. Chaque image est accompagnée d'un nom que l'enfant peut lire entier, et qui rentre dans le cadre de la leçon. Cette dernière est présentée en deux pages en regard ; l'une en caractères d'imprimerie, l'autre en caractères manuscrits.

Comme en-tête de chaque page est une récapitulation des éléments étudiés précédemment. — Les nombreux exercices d'application consistent en phrases très simples tirées du langage journalier.

L'auteur rompt avec l'usage courant en abordant dès le 1er livret quelques voyelles composées, articulations doubles, consonnes muettes etc..., ceci pour éviter à l'enfant de se heurter tout d'un coup à un amas de difficultés accumulées

d'habitude dans un 2me livret ; celles-ci étant disséminées, l'enfant les apprend chemin faisant. Cette manière nous paraît bien comprise. L. H.

Choix de lectures. — Cours élémentaire 2me degré. A. Mironneau. Librairie Armand Colin. Paris.

Encore un manuel de lecture ! Il se groupe en quatre parties : I. Récits, descriptions, contes, nouvelles. — II. Morale et éducation sociale. — III. Histoire. IV. Géographie.

Les textes extraits des meilleurs écrivains sont très bien choisis, et chacune de ces ravissantes lectures est suivie de l'explication de mots difficiles, de questions sur les idées et sur le plan d'un sujet de devoir écrit ou oral.

L'illustration de l'ouvrage est ce que l'on peut voir de mieux dans ce domaine. Il n'y a pas moins de 125 gravures et une série d'en-têtes de chapitres, tout cela très soigné et d'un goût vraiment artistique.

Le manuel de M. Mironneau est charmant de toutes façons : c'est une vraie perle. L. H.

L'Education des Anormaux. Principes d'éducation physique, intellectuelle et morale, par les docteurs Jean Philippe et G. Paul-Boncour. 1 vol. in-16 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, fr. 2 50. (Félix Alcan, éditeur).

C'est dès la famille et dès l'école que l'éducateur et le médecin doivent entreprendre la cure des anomalies mentales et morales. Le livre de MM. J. Philippe et G. Paul-Boncour en donne les principes et montre comment doit être comprise et conduite l'éducation de ces enfants.

Après avoir rappelé rapidement les données médico-pédagogiques sur lesquelles on s'appuie pour classer ces enfants, les auteurs exposent et expliquent successivement les principes de leur éducation physique et sensorielle et ceux de l'éducation des grandes facultés scolaires et sociales : la mémoire, l'imagination, l'attention. Un dernier chapitre est consacré aux règles qui doivent présider à la formation du caractère de ces enfants et diriger leur éducation morale comme celle de leur esprit. Ainsi se trouvent suivies étapes par étapes, les différentes périodes de croissance des petits anormaux : procédé qui permet à l'éducateur de se rendre compte, pour chaque cas particulier, de la valeur comparée des moyens pédagogiques proposés ou employés par les différents auteurs qui s'occupent de ces questions : il apprend ainsi à choisir ce qui convient à la forme d'anomalie de chacun de ses élèves et à individualiser ses méthodes pédagogiques, c'est-à-dire à les adapter aux besoins de chaque enfant.

Ce livre qui montre comment il faut comprendre et diriger l'éducation des enfants anormaux, contient aussi de précieuses indications pour l'éducation des normaux.

Reçu : *Ecole nouvelle de la Châtaigneraie, sur Coppet* (Vaud), E. Schwarz-Buys, directeur. Très intéressante brochure, bourrée d'idées et de faits, qui renseigne sur la situation de l'école, l'horaire de la journée, les principes de l'éducation physique, intellectuelle et morale appliqués à La Châtaigneraie. A lire et à méditer.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

A la recherche du bonheur.

A ceux qui voudraient savoir depuis quand il existe des pâquerettes à bords roses.

« Il y a des milliers et des milliers d'années, dit une légende, des étoiles, amoureuses du soleil, demandèrent comme une grâce de venir habiter sur la terre, afin de pouvoir contempler leur dieu pendant toute la journée. Le Créateur y consentit. Il transforma ces étoiles en blanches pâquerettes qu'il dispersa partout sur les gazons. »

Les pâquerettes connurent d'heureux jours sur la terre. Quand le soleil brillait radieux dans un ciel sans nuages, elles s'ouvraient toutes grandes pour le contempler du matin au soir, et quand la nuit arrivait, elles recourbaient leurs pétales blancs au-dessus de leur cœur d'or, et ne faisaient qu'un somme jusqu'à ce qu'un rayon de soleil vînt leur annoncer un nouveau jour.

Mais quand les jours sombres arrivèrent, quand les nuages couvrirent le ciel et cachèrent le soleil, quand un vent violent agita les pauvres fleurettes sur leurs tiges frêles, il n'y eut pas, sur toute la terre une seule pâquerette qui ne regrettât le ciel qu'elle avait quitté. Mais hélas, elles le savaient, il était inutile de songer à redevenir étoile. Alors un ennui profond s'empara des fleurettes. Les rares jours de soleil ne réussirent bientôt plus à leur rendre leur gaîté.

Or, voici ce qui arriva un jour à l'une d'elles. C'était une pâquerette qu'un rayon de soleil venait d'épanouir au bord d'un clair ruisseau qui traversait la prairie. Un églantier étendait au-dessus d'elle ses rameaux chargés de fleurs. Un peu plus loin, dans l'endroit le plus ensoleillé, un grillon chantait à l'entrée de son trou. Des papillons, des abeilles, des fourmis, mille insectes merveilleux couraient et voltigeaient autour d'elle, dans l'herbe encore étincelante de rosée. Jamais la pâquerette ne s'était représenté le monde si beau : elle aurait voulu chanter comme le grillon, tant elle se sentait heureuse. Mais soudain, un nuage cacha le soleil, obligeant la fleurette à fermer sa fine corolle. Hélas, murmura-t-elle, que notre sort est donc triste sur la terre, et comme il faisait plus beau, là-haut, dans le ciel ! Je sais qu'il est inutile de penser à y retourner, mais pourquoi ne suis-je pas le ruisseau qui court et babille tout le jour, ou le grillon qui chante si bien ! — La pâquerette avait parlé si haut que la Brise l'entendit. — Pourquoi ? répondit-elle en caressant doucement la fleurette, parce que tu as voulu choisir toi-même ta destinée comme toutes tes sœurs ; tes plaintes ne changeront rien à ton sort; tu ne seras jamais qu'une pâquerette. — Et par conséquent une malheureuse créature, ajouta la fleur ! — Malheureuse ? pas nécessairement, reprit la Brise. Le bonheur existe sur la terre, il n'y a qu'à le chercher. — Et où dois-je le chercher. — Ce n'est pas à moi de te le dire, répondit la Brise, mais si tu le désires, je puis t'aider à le trouver. Dis-moi ce qui te manque pour être heureuse, je te le donnerai.

Je voudrais être la reine de la prairie, dit la fleurette en relevant fièrement la

tête, avoir sous ma domination toutes les fleurs et tous les insectes qui l'habitent. Cela me distrairait et dissiperait l'ennui profond qui me ronge. — Soit, dit la Brise. — Aussitôt, comme sous l'empire d'un commandement magique, toutes les fleurs de la prairie : pâquerettes, myosotis, primevères, violettes et églantines se tournèrent du côté de notre fleurette et s'inclinèrent respectueusement. La pâquerette était ravie, mais elle le fut bien davantage quand elle vit accourir autour d'elle, voltigeant, trottant ou rampant, tous les insectes du voisinage ; carabes dorés, cicindèles, fourmis, papillons, abeilles et même le grillon. Un escargot s'avançait péniblement aux côtés d'une limace. Une sauterelle vint d'un bond compléter l'assemblée. Tout ce petit monde agité et confus s'efforçait de faire comprendre à la pâquerette, par les gestes les plus comiques et les plus expressifs qu'ils étaient ses très obéissants serviteurs. La nouvelle reine avait grand peine à garder son sérieux devant une si étrange scène, mais la solennité de la cérémonie aidant, elle se contint et eut bientôt donné à chacun une occupation : ceux-ci devaient puiser dans le ruisseau un peu d'eau pour rafraîchir ses feuilles, ceux-là, lui apporter du nectar de violette pour se désaltérer, tandis que le grillon chanterait les plus jolis airs de son répertoire, et que l'églantier tamiserait de ses branches, les rayons trop ardents du soleil. La pâquerette ne se sentait pas de joie. De tout le jour, elle n'avait pas un moment d'ennui. Un soir cependant, comme le dernier rayon de soleil venait de fermer sa corolle et qu'elle réfléchissait aux événements de la journée, elle entendit tout près d'elle la conversation de deux fourmis qui la croyaient endormie. — Quelle drôle de reine, nous avons là, disait l'une. Une églantine remplirait bien mieux son rôle. Est-elle assez ridicule, cette pâquerette quand elle prend ses grands airs avec sa corolle effritée et irrégulière ? — Tu as raison, répondit l'autre. J'ai l'impression que son règne ne sera pas long... Les fourmis s'éloignaient, la pâquerette n'en entendit pas davantage, mais c'était assez pour la tourmenter pendant toute la nuit. Est-ce donc bien vrai que je suis si laide, se répétait-elle amèrement. Le lendemain matin, à son réveil, elle profita d'un souffle de brise pour se pencher un peu au-dessus du ruisseau afin d'y contempler son image. Quand elle vit se refléter sur l'eau limpide sa pauvre corolle abîmée, notre fleurette poussa un cri d'horreur ! Comment peut-on être heureuse quand on est si laide, soupira-t-elle. Ne vaut-il pas mieux être belle et admirée que puissante et méprisée ?

Si je pouvais seulement être la plus belle pâquerette des prés ! — Tu le seras, murmura tout près d'elle la voix de la Brise. Aussitôt, la pâquerette sentit tomber sa vilaine corolle, tandis qu'une main invisible lui en découpait une nouvelle dans un tissu d'une beauté et d'une finesse incomparables ! Notre fleurette jubilait, elle excitait l'envie de toutes ses amies dont aucune ne la surpassait en éclat et en beauté. Mais son bonheur fut court. Par un beau matin ensoleillé, un enfant arriva en courant au bord du ruisseau et s'écria : — Oh ! viens maman, viens voir la belle pâquerette ! Une petite main se tendit,... elle allait saisir la tige, quand l'églantier compatissant abaissa un de ses rameaux pour protéger la fleurette. Ce mouvement égratigna le bras trop hardi du bébé qui s'enfuit en pleurant vers sa mère et oublia l'objet de sa convoitise. — Eh bien ! petite pâquerette, demandait un instant plus tard la Brise, es-tu maintenant satisfaite ? Ton ennui a-t-il disparu ? Hélas ! répondit la pauvrette à peine remise de sa

frayeur, comment le serais-je après une pareille aventure. J'en suis encore toute tremblante. Mieux vaudrait pour moi être laide et ignorée que d'exciter la jalousie de mes sœurs et devenir la proie des cruels humains. Rends-moi mon ancienne corolle ! Je préférerais à une beauté dangereuse et passagère un talent tout intérieur, dont je jouisse moi seule et qui puisse me distraire.

Ne pourrais-tu pas me donner un peu de cette intelligence qui place les hommes au-dessus des plantes, et qui m'aiderait à comprendre les merveilles de notre organisation et les phénomènes de notre vie ? Il y a tant de choses que je voudrais savoir ! — Un peu étonnée par cet étrange vœu, la Brise cependant y acquiesça.— La pâquerette éprouva soudain des sensations toutes nouvelles. Une quantité de choses incomprises jusque-là lui apparaissaient claires et nettes. Une foule de questions se pressaient dans sa tête, elle les résolvait toutes. Les premiers jours, elle fut si absorbée qu'elle ne sentait pas passer le temps, et quand la nuit venait fermer sa corolle, elle murmurait : Déjà... Cela dura assez longtemps. Une fois cependant, elle se laissa arrêter par une question que sa petite intelligence se refusait à résoudre. Il s'agissait de savoir en quoi consistait la vie renfermée dans chaque graine de pâquerette. Comme ses longues réflexions n'aboutissaient à aucun résultat, elle appela à son secours la Brise. — Ma pauvre fleurette lui dit celle-ci, je ne peux pas te répondre : la science a des bornes que même les hommes les plus intelligents ne peuvent dépasser. — Hélas, soupira tristement la pâquerette, je dois donc m'arrêter là ! Je vois bien que mon intelligence ne me rendra jamais heureuse. A quoi me sert tout mon travail, maintenant ?

Si au moins je pouvais faire part de ma science à mes compagnes de la prairie, cela les développerait un peu, et surtout cela m'honorerait et j'acquerrais quelque célébrité. — Rien de plus facile, dit la Brise. Je me charge d'avertir toutes les fleurs. Prépare-toi à leur parler dès demain matin. Le lendemain, à peine le soleil était-il levé, qu'une grande agitation régnait dans la prairie. Primevères, pâquerettes, violettes et myosotis commentaient bruyamment, dans un langage inconnu aux hommes, la grande nouvelle apportée par la Brise. Quand la pâquerette ouvrit enfin sa corolle, la curiosité et l'impatience firent taire tout ce petit monde. La Brise écarta un peu les feuilles des violettes pour qu'elles puissent mieux voir et tapissa de mousse les pierres du ruisseau pour que son gazouillement ne couvrît pas la voix de la pâquerette. Après avoir soigneusement étalé ses pétales et s'être assurée, en se penchant sur le ruisseau, que sa tenue était correcte, notre fleurette redressa la tête et commença son discours en ces termes : Mes chères compagnes et amies, peut-être avez-vous vécu jusqu'à ce jour, insouciamment, sans vous préoccuper de vos origines et de l'histoire de votre développement. Quant à moi, ces problèmes m'ont toujours intéressée, et grâce à mon intelligence, je suis arrivée à les résoudre. Je désire aujourd'hui vous faire part de mes découvertes. — Les myosotis clignèrent malicieusement de leurs yeux bleus et les primevères secouèrent la tête d'un air indifférent, tandis que les violettes tendaient leurs corolles dans un effort inouï pour ne pas perdre un mot du discours. — La fleurette continua : J'ai entendu hier plusieurs d'entre vous accuser leurs feuilles d'être inutiles et encombrantes ; vous disiez même que vous pourriez facilement vous en passer pourvu que vous soyez à l'ombre d'un

arbre, que sans elles vous recevriez plus de soleil et plus de nourriture des racines et que, par conséquent, vous seriez bien plus belles — Ces paroles m'ont prouvé votre manque de réflexion et votre ignorance. Vous ne savez donc pas que sans feuilles nous ne pourrions pas vivre, parce que nous ne pourrions ni manger, ni aspirer assez d'air.

Un murmure de désapprobation parcourut l'auditoire. Cela vous étonne, poursuivit la pâquerette, et pourtant c'est vrai. C'est ce que l'expérience et la réflexion m'ont appris. Les sucs, tels que nos racines les puisent dans la terre ne pourraient pas nous convenir ; ils doivent d'abord être mélangés dans les feuilles avec une substance absorbée par elles et se transformer tout-à-fait avant de nous servir de nourriture. Et puis, ces feuilles que vous méprisez respirent aussi... A ces mots, les primevères éclatèrent de rire, les violettes et les myosotis secouèrent la tête d'un petit air incrédule et les pâquerettes sourirent de pitié. — Je crois, ma pauvre fleurette, dit une églantine d'un ton conciliant, que tu ferais mieux de laisser là ton discours. Il se peut que tu dises la vérité, mais tu parles un langage que nul ici n'est capable de comprendre et, si tu continues, tu ne récolteras que moqueries et quolibets. L'églantine a raison, dirent en chœur toutes les fleurettes. Nous n'avons nul besoin de toute ta science. Nous aimons mieux nous laisser doucement balancer par la brise et caresser par le soleil, que de nous fatiguer à résoudre des problèmes qui ne changeront rien à notre sort. Abasourdie par tant de dédain, la pâquerette baissa sa petite tête d'un air découragé et ne dit plus un mot de tout le reste de la journée. Cette nuit-là, elle eut un sommeil agité ; elle s'éveilla avant le jour et le premier rayon de soleil qui vint ouvrir sa corolle fit briller des larmes suspendues à ses pétales. Suis-je donc condamnée à vivre encore après une humiliation comme celle d'hier, gémit la fleurette.

Si au moins j'avais près de moi une amie qui me comprenne, qui m'aime et sache me consoler, peut-être pourrais-je encore être heureuse, mais je ne rencontre partout que mépris et moqueries. — Tu voudrais une amie, murmura au-dessus d'elle la voix douce d'une églantine. Moi je veux bien t'aimer et si la Brise me donnait une intelligence semblable à la tienne, certainement je saurais te comprendre. — J'y consens, dit la Brise qui, en passant, avait tout entendu. De son souffle léger, elle abaissa un peu le rameau qui portait l'églantine et celle-ci effleura de sa corolle fraîche les pétales blancs de sa nouvelle amie. La pâquerette eut un frisson de joie et sentit disparaître un instant sa tristesse et son ennui. Que c'était bon de se sentir aimée! Que de délicieuses causeries et comme le temps s'envolait maintenant. Les journées étaient toujours trop courtes au gré des deux amies. Mais ce grand bonheur ne dura pas. Un matin qu'en s'éveillant, la pâquerette souhaitait comme à l'ordinaire le bonjour à l'églantine, elle ne reçut aucune réponse. Etonnée, elle secoua un peu ses pétales encore pleins de sommeil, releva la tête et quelle ne fut pas sa stupéfaction quand, à la place de son amie, elle ne vit qu'un minuscule bouquet d'étamines brunes : un vent violent avait soufflé pendant la nuit et emporté dans le ruisseau les pétales délicats de l'églantine. La pâquerette était au désespoir. — Hélas ! sanglotait-elle, que vais-je devenir maintenant sans ma pauvre églantine. Il ne me reste plus qu'à mourir à mon tour. Je vois bien qu'il est inutile de chercher ici-bas un bonheur durable.

— Pourquoi te désoler ainsi, dit la Brise qui venait à ce moment souhaiter le bonjour aux fleurs de la prairie. Ignorais-tu qu'aucune créature sur terre n'est immortelle et qu'une églantine est bien trop fragile pour qu'on ose fonder sur son amitié un bonheur éternel ? Tu te trompes cependant si tu crois qu'on ne peut pas être heureux sur la terre. Prends courage, il existe un bonheur durable, mais pour le posséder, il faut que chacun renonce à ce qu'il aime le mieux au monde, à soi-même. Te sens-tu capable d'un pareil sacrifice ? — Renoncer à moi-même, dit la fleurette étonnée, je veux bien essayer encore, mais comment dois-je m'y prendre ? Je ne puis pourtant pas oublier que je suis une pâquerette. — Ce n'est pas non plus ce que j'entends, repartit la Brise ; je veux dire que le seul moyen de posséder le bonheur c'est de le chercher pour les autres et non pour soi-même. Si tu veux essayer, je t'aiderai.

La Brise inclina la tête de la fleurette au-dessus du ruisseau. Regarde maintenant, lui dit-elle. La pâquerette ouvrit tout grands ses yeux et, dans l'eau, à ses pieds, elle vit une pauvre fourmi qui faisait de vains efforts pour tâcher d'atteindre le bord et d'échapper au courant qui allait l'entraîner. Une grande pitié remplit alors pour la première fois le cœur de la pâquerette. Elle fit plonger dans l'eau une de ses feuilles, la fourmi s'y cramponna, et arrivée sur terre ferme, se hâta de regagner sa fourmilière, non sans avoir remercié avec effusion sa bienfaitrice. A ce moment, une joie immense, inconnue, remplit le cœur de notre fleurette et elle se sentit enfin délivrée de l'ennui accablant qui l'avait oppressée jusque là. Comme elle relevait la tête, elle entendit tout près d'elle un bourdonnement singulier, et, sur un rameau d'églantier, elle vit un moustique qui venait de se jeter étourdiment dans une toile d'araignée où il se débattait comme un forcené. Avec l'aide de la Brise, sans craindre de salir sa corolle, elle avança la tête jusque tout près du pauvre insecte qui réussit à saisir ce point d'appui. Il se reposa quelques instants sur la corolle hospitalière, puis étendit ses ailes au soleil et s'envola en criant un joyeux merci. Un peu plus tard, notre fleurette adressait quelques paroles compatissantes à un myosotis qui pleurait la perte de ses frères cueillis par des promeneurs, et, le soir venu, elle offrit même à un moucheron égaré un asile dans sa corolle. La pâquerette se sentait si heureuse qu'elle eut peine à s'endormir. Le lendemain, lorsqu'en traversant la prairie, la Brise inclina la fleurette au-dessus du ruisseau, celle-ci fut bien étonnée de voir se refléter dans l'eau sa corolle bordée d'une jolie teinte rose. — Et pour célébrer son bonheur enfin trouvé, la Brise, en la caressant, lui murmura tout bas une mélodie très douce et très belle, comme celles que la pâquerette avait entendues autrefois dans le ciel. — O Brise ! merci ! s'écria la fleurette ravie ; il me reste maintenant une seule chose à te demander ; c'est de faire pour toutes mes sœurs ce que tu viens de faire pour moi.

Et cette même divine mélodie que depuis lors, sans se lasser, la Brise répète en balançant les fleurs des prairies et en passant sur les cités des humains, c'est... le secret des pâquerettes à bords roses... et celui des hommes heureux.

ELBARÉ.

Compte annuel d'une basse-cour.

Exercice de 1909.

(Voir pour le compte de 1908 l'*Educateur* 1909, page 256).

Avertissement. — Un compte d'exploitation peut être dressé sous les titres *Dépenses* et *Recettes* ou sous *Doit* et *Avoir*. Ces derniers sont à préférer parce qu'ils correspondent mieux à la réalité et permettent de rattacher ce compte spécial à la comptabilité générale sans traduction préalable.

Sous le *Doit* figurent :

a) Tout ce qui est *mis à la disposition de l'entreprise :* capitaux, matériel, salaire des employés, entretien, provisions, outils, etc. Il va sans dire que l'on ne tient compte ici que des sommes absorbées *annuellement :* intérêt des capitaux engagés, loyer annuel.

b) Toute *diminution* ou toute *perte* subie par l'entreprise : usure, dépréciation, amortissements annuels.

Sous l'*Avoir*, nous inscrivons :

a) Tout ce que l'entreprise *produit* en argent ou en nature.

b) Toute augmentation ou plus-value réalisée par l'exploitation.

Ces valeurs sont toujours calculées pour une année.

Le but que l'on se propose dans les calculs de ce genre est de connaître le bénéfice ou la perte réalisés par l'entreprise.

L'installation de la basse-cour ayant coûté un millier de francs, il convient de compter l'intérêt de ce capital au 4 % et d'ajouter un premier amortissement de 100 fr. Le terrain utilisé, d'une superficie de 18 a. est loué à raison 1 fr. 40 l'are.

L'effectif de la basse-cour était au 1er janvier 1909 de :

149 poules et coqs valant chacun 2 fr. 50 ;

6 dindes et dindons, évalués à 8 fr. 50 chacun ;

2 oies à 8 fr. chacune.

Il est dû sur ce capital-volaille un intérêt de 4 %.

La basse-cour a consommé :

850	kg.	de froment à	Fr. 24 —	les %	kg.
395	»	d'avoine	» 18 —		»
45	»	d'orge	» 20 —		»
410	»	maïs	» 19 20		»
125	»	riz	» 24 75		»
750	»	son	» 14 —		»
4500	»	pommes de terre	» 6 —		»

Le légume vert consommé est compté à 6 fr. 50 par mois et les débris du ménage atteignent la même valeur.

On a vendu 9900 œufs au prix moyen de 9 fr. 41 le cent. Les œufs consommés ou mis à l'incubation, au nombre de 3992 sont comptés à 9 fr. 30 le cent.

On a encore vendu 27 poules et poulets pour 68 fr. 80 ; 21 oies de l'année à 9 fr. pièce et 9 dindons à 10 fr. 35 pièce. Il a été consommé 20 poules et poulets à 2 fr. 50 chacun ; 4 oies à 8 fr. pièce. L'effectif de la basse-cour s'est augmenté de 9 poules et coqs de 2 fr. 50 chacun et de 3 oies de 8 fr. chacune.

Quel est le bénéfice brut réalisé, ou à combien revient la journée de travail de l'employé chargé du soin de la basse-cour ?

Rép. : 596 fr. ou 1 fr. 63 par jour.

RÉCITATION (*Degré inférieur.*)

Le chant de la couturière.

Se chante sur la mélodie du N° 87 du Recueil de chant de MM. Combe et Pilet.

Adroites ouvrières
Faisons paisiblement
D'une étoffe légère
Un costume charmant.

Refrain
Tirons, tirons
Tirons l'aiguille allègrement.

Cousons la blanche toile
Le chatoyant satin
Jusqu'au lever d'étoiles
Depuis le clair matin.

Refrain
Tirons, tirons
Tirons l'aiguille allègrement.

Que le jour soit morose
Ou vibrant de clarté
Sur nos lèvres se pose
La chanson de gaîté.

Refrain
Tirons, tirons
Tirons l'aiguille allègrement.

Il faut que l'on nous voie
Semer à chaque pas
La grâce avec la joie
Aux sentiers d'ici-bas.

Refrain
Tirons, tirons
Tirons l'aiguille allègrement.

L. S. P.

Madame la Nuit.

Madame la Nuit met sa robe noire
Ses fins brodequins à lacets de moire,
Sa chaîne d'argent et sa broche d'or,
Puis elle parcourt la terre qui dort.

Madame la Nuit fait sa révérence
Au soleil qui part sur la mer immense
Et, très lentement, se drape avec art
Dans un châle épais de riche brocard.

Madame la Nuit, si bonne et si belle
Etouffe les bruits, éteint les chandelles,
Pour que les enfants ferment leurs beaux yeux
Et que tout soit noir et silencieux.

Madame la Nuit ! Mon humble chambrette,
Pour vous recevoir est ouverte et prête,
Je vous aime bien, entrez doucement
Et je dormirai quand viendra maman.

L. S. P.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : Epalinges : fr. 1600, plus logement, jardin et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 30 sept.— **Mézières** (classe primaire supérieure) fr. 2000 et autres avantages légaux 4 octobre.

INSTITUTRICES : Goumoëns la Ville (fonctions légales avec enseignement des travaux à l'aiguille) fr. 1000 et autres avantages légaux ; 30 sept.

Ecoles primaires

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS MM. Flaction, Paul, à Lully s. Morges. Cherix, Marc, à Lausanne. Regamey, Alfred, à Lausanne. Bruand, Emile à Lausanne. Clément, Numa, à Yverdon. Bérard, Henri, à Yverdon. Fague, René à Trey. Jaquet, Charles, à Cully.

INSTITUTRICES Melles Boillat, Marguerite, Eclagnens. Roulin, Rosa, à Carrouge s. Oron. Curchod, Mathilde, à St-Sulpice. Magnin, Hélène, aux Monts de Corsier. Rossier, Blanche, maîtresse d'école enfantine, à Prangins. Aguet, Marguerite maîtresse d'école enfantine, à Lausanne.

Cours préparatoires aux examens de recrues

L'indemnité due à MM. les instituteurs pour ces cours est payable aux recettes de district dès ce jour.

Pour le district de Lausanne, le paiement à lieu à la Banque Cantonale Vaudoise.

R. Spörri, Opticien

Bienne

recommande son stock permanent

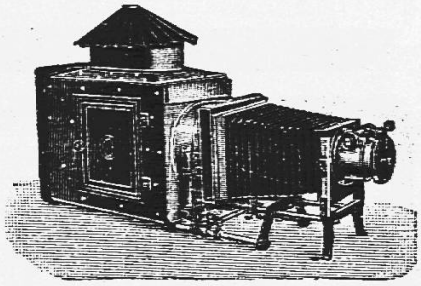

D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférences. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projections, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition. H 15 40 U

Un instituteur qui désire apprendre l'allemand, trouverait bonne occasion dans institut où, en échange de deux ou trois leçons de français et un prix modique de pension, il recevra 4 leçons par jour en comp. de 1 ou de 2 élèves et toute la pension. Constante occasion de converser dans les intervalles. S'adresser à l'Institut Steinkellner, Heidelberg (Baden), et pour références à M. G. Chevallier, instituteur, à Orbe (Vaud). H 23392 L

SALUT CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10 % AU COMPTANT

sans aucune majoration

sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHATEL

Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

IMPRESSIONS

pour Communes, Sociétés, etc., sont promptement exécutées et à des prix modérés aux

IMPRIMERIES RÉUNIES, (S. A.) LAUSANNE.

LA

Compagnie Singer

construit et vend

chaque année plus de

1,250,000

MACHINES A COUDRE

pour tous usages

SOIT EN **MOYENNE** PLUS DE

3,400

MACHINES PAR JOUR

dans le monde entier.

GRANDS PRIX

aux principales

Expositions universelles et internationales :

Paris 1878, 1889, 1900. Saint-Louis 1904.

Milan 1906.

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, rue des Moulins, 1

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **l'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —

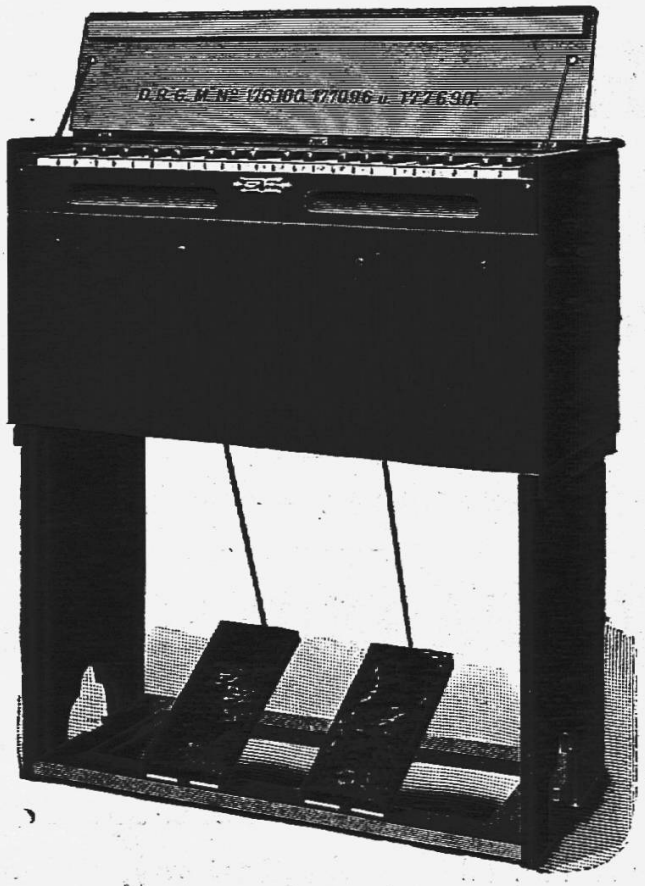

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIme ANNÉE. — No 40. LAUSANNE — 8 Octobre 1910.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.
JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. **14.939.000.**

Fonds total plus de fr. **112.938.000. Assurances en cours** plus de fr. **226.005.000**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande.** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

H 3094 Lz. **S'adresser : Schmiedgasse 16, à Zoug.**

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

Un instituteur qui désire apprendre l'allemand, trouverait bonne occasion dans institut où, en échange de deux ou trois leçons de français et un prix modique de pension, il recevra 4 leçons par jour en comp. de 1 ou de 2 élèves et toute la pension. Constante occasion de converser dans les intervalles. S'adresser à l'Institut Steinkellner, Heidelberg (Baden), et pour références à M. G. Chevallier, instituteur, à Orbe (Vaud). H 23392 L

ON CHERCHE

pour petite institution de jeunes gens de la Suisse allemande jeune maître pour français et surveillance.

Bonne occasion d'apprendre l'allemand et l'anglais.

Offres sous chiffre J. W. 18 à l'Administration de l'*Educateur*.

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus *célèbres écrivains romands*, tel est le but de cette collection.

Dans le „ Roman Romand " paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de **60 centimes** contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les Nos parus :

N° 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne. — La Marquise.
N° 2. **Philippe MONNIER.** Nouvelles.
N° 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse.

Pour paraître en 1910 :

N° 4 **L. Favre.** Jean des Paniers. N° 5 **Alf. Ceresole.** Le Journal de Jean-Louis.
N° 6 **T. Combe.** Le Mari de Jonquille. N° 7 **Mme de Montolieu.** Les Châteaux suisses

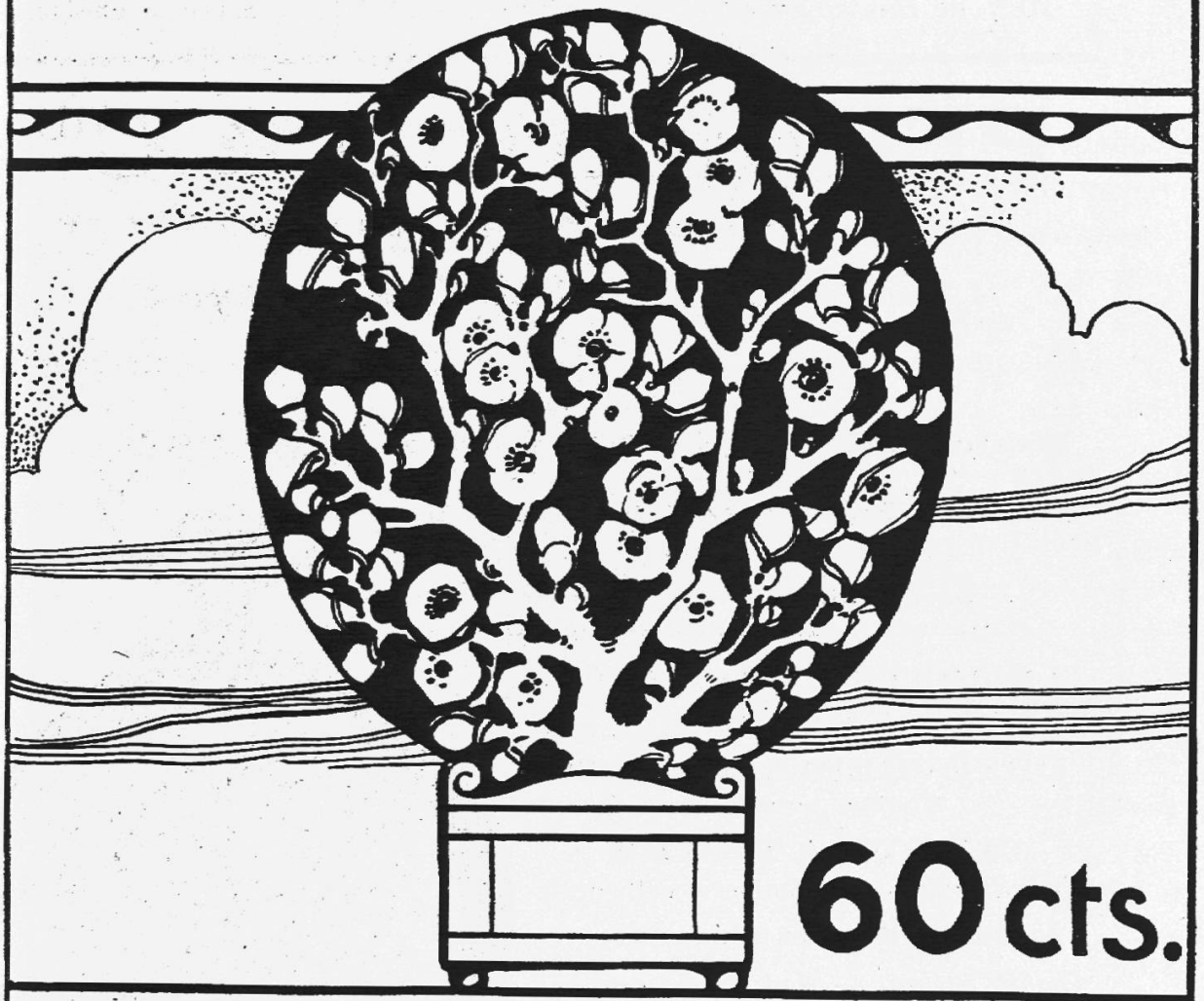

60 cts.

Librairie PAYOT & Cie Lausanne

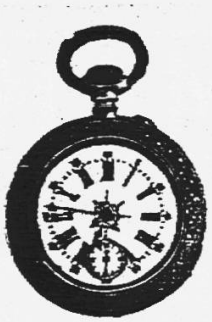

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie

BORNAND-BERTHE * 8, rue Centrale, 8 LAUSANNE

Montres garanties en tous genres et dans tous prix. — Spécialité de montres très soignées, fabriquée par la maison. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — Petite **orfèvrerie** à prix très avantageux.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant **Envoi à choix.**

PERRENOUD & Cie

Successeurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. —=— Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
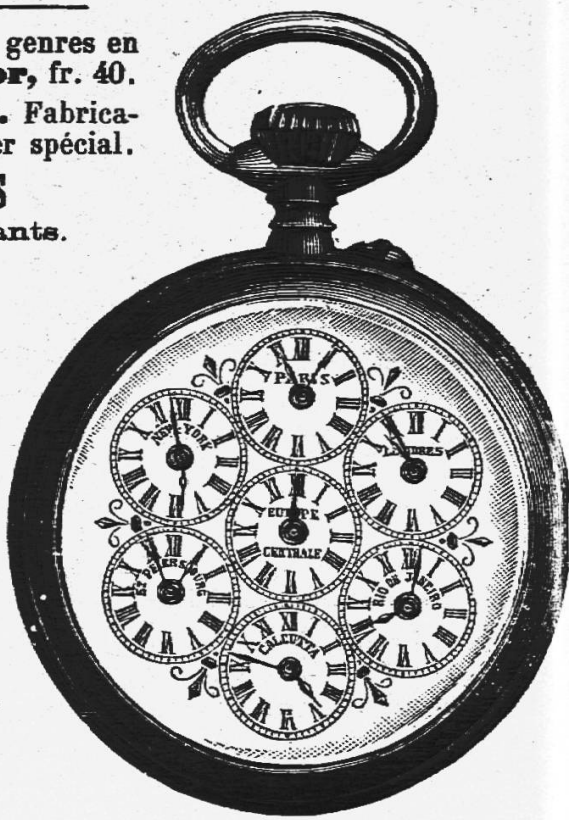
10 % au corps enseignant.